

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie maritime

**Décision n° 291 du 8 janvier 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la gendarmerie maritime**

NOR : INTJ2101036S

Le commandant de la gendarmerie maritime,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 14533 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032386S),

Décide :

Article 1

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} février 2021 :

Coïc	Christophe	NIGEND : 186726
-------------	------------	-----------------

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2021 :

Lepreux	Laurent	NIGEND : 159977
Dignocourt	Nicolas	NIGEND : 226431

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} février 2021 :

Guibert	Daniel	NIGEND : 129827
----------------	--------	-----------------

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2021 :

Soler	Valentin	NIGEND : 329811
Denjean	Matthieu	NIGEND : 369031

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 janvier 2021.

*Le général,
commandant la gendarmerie maritime,
G. Grimaux*